

130209 - Le jeûneur doit veiller à prendre le repas de l'aube, fût il léger

La question

Nous entendons souvent parler du repas de l'aube à prendre pendant le mois béni du Ramadan. Nous entendons dire dans les sermons prononcés dans les mosquées que ce repas est béni. Mais parfois nous n'avons pas envie de le prendre pour avoir dîné tardivement. Dès lors, nous nous privons de cette bénédiction. Commettons nous un péché pour cela?

La réponse détaillée

Nul doute que la prise du repas de l'aube est une sunna et un acte de rapprochement à Allah car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) en a donné l'ordre en ces termes: « **Prenez le repas de l'aube car il est béni.**» Il a dit encore: « **La différence entre notre jeûne et celui des Gens du Livre réside dans le repas de l'aube.**» Le prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) le prenait. Agir ainsi est une sunna pas une obligation. Celui qui s'en passe ne commet aucun péché, mais il aurait raté la Sunna. Il convient de manger, ne serait-ce que légèrement. Car il n'est pas nécessaire que le repas soit copieux. On peut se contenter de peu de choses comme quelques dattes ou d'autres denrées disponibles à prendre en fin de nuit. Si on ne dispose pas de repas, si on n'a pas d'appétit, qu'on boive du lait ou de l'eau au lieu de s'en abstenir totalement. Car la prise d'une nourriture à cet instant est un acte béni qui comporte beaucoup de bien. La prise de ce repas permet au jeûneur d'accomplir ses tâches de la journée facilement. Voilà pourquoi, il faut le prendre, ne serait-ce qu'en petite quantité, compte tenu de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) « **Prenez le repas de l'aube car il est béni.**» Voilà ce que dit le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui). Cette bénédiction ne doit pas être perdue. Le musulman doit veiller à en profiter, ne serait-ce qu'en prenant une petite quantité de nourriture comme des dattes ou du lait pour se faciliter les œuvres religieuses et profanes de la journée.»

Son éminence cheikh Abdoul Aziz ibn Baz (Puisse Allah lui accorder sa miséricorde)